

Nous avons à cœur d'organiser des Championnats (Régionaux, Internationaux et Mondiaux) adaptés au plus large éventail d'aptitudes possible. Notre objectif est de rendre nos événements accessibles au plus grand nombre en fournissant des aménagements raisonnables quand cela est possible. Pour demander des aménagements d'accessibilité lors d'un événement ou vous renseigner sur l'accessibilité, veuillez contacter l'organisateur de l'évènement. Vous trouverez les coordonnées de l'organisateur pour chaque événement sur le portail d'inscription. Nous ne pouvons garantir que l'aménagement demandé sera accordé, mais les demandes seront examinées de bonne foi et les aménagements offerts quand cela sera possible et exigé par le droit applicable. Suivant la nature du besoin d'accessibilité, une coordination avec le lieu d'accueil pourra être nécessaire. **Les demandes d'aménagement doivent être effectuées le plus tôt possible avant l'évènement afin d'augmenter les chances qu'elles soient évaluées et satisfaites.** Par exemple, si une personne attend jusqu'au moment de retirer son badge pour l'évènement, notre personnel risque de ne pas pouvoir offrir autant d'options d'aménagement. Veuillez noter qu'un même aménagement raisonnable peut différer d'un événement à l'autre suivant l'espace et le personnel disponibles, entre autres.

Vous trouverez ci-dessous une liste d'aménagements raisonnables que nous nous efforçons d'offrir quand cela est approprié et nécessaire (soumis aux limitations de structure, d'espace et autres sur les lieux tiers applicables accueillant les événements).

- Place assise accessible fixe (avec accès à une prise électrique si nécessaire).
- Processus d'enregistrement accessibles par événement.
- Zones de places assises accessibles pour le public.
- Scène accessible en fauteuil roulant.
- Autorisation de porter certains appareils atténuant les stimuli sensoriels, si nous avons confirmé qu'ils n'ont pas la capacité de transmettre des communications audio ou vidéo (par exemple, des cache-oreilles ou bouchons d'oreilles atténuant le bruit).
- Autorisation d'avoir des animaux d'assistance et/ou guides d'aveugles dressés à la propreté.
- Une (1) personne de soutien est autorisée, proposée par le joueur ou la joueuse malvoyante, pour l'aider à mélanger les cartes ou lire les effets de statut.
 - Important : toute personne de soutien est soumise aux mêmes règles que le joueur ou la joueuse, comme indiqué dans le Guide des règles des tournois (GRT). À ce titre, toute erreur de jeu due à une erreur de la personne de soutien peut entraîner les sanctions décrites dans le GRT. Une personne de soutien est là dans le cadre de l'aménagement raisonnable. Toutes les indications, informations sur le tour ou suggestions de jeu supplémentaires sont soumises aux sanctions appropriées décrites dans le GRT.

Il est important pour nous que les événements soient aussi accessibles et inclusifs que possible. Toutefois, il existe certaines circonstances dans lesquelles nous ne pourrions pas fournir d'aménagements. Ainsi, si un aménagement introduisait un changement fondamental de la nature du programme, en affectant l'intégrité de nos événements compétitifs par exemple, nous nous réservons ainsi que nos organisateurs d'évènements le droit de refuser la demande (cela est soumis en toutes circonstances au droit applicable). La liste (non exhaustive) ci-dessous énumère des aménagements qui ont peu de chances d'être accordés.

- Allonger la durée des rounds et/ou autoriser un joueur ou une joueuse à avoir plus de temps que son adversaire pour agir au cours d'un round.
- Marquer des cartes, y compris en ajoutant du braille sur les cartes.
- Diminuer le volume de la scène et/ou d'autres effets scéniques.
- Fournir des fauteuils roulants ou voiturettes électriques.
- Fournir un membre du personnel assigné à un joueur ou une joueuse en situation de handicap pour effectuer des tâches pour cette personne.

Cependant, toutes les demandes pour de tels aménagements seront tout de même examinées au cas par cas, en particulier pour étudier la possibilité d'autres aménagements permettant de satisfaire au besoin

d'accessibilité applicable. Nous nous efforçons continuellement d'améliorer l'accessibilité à nos événements. Ces directives peuvent changer de temps en temps et des mises à jour seront publiées sur notre site Web. Il vous incombe de consulter les directives les plus récentes et de vérifier que vous les comprenez.